

N° 6767²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 12 février 1979
concernant la taxe sur la valeur ajoutée**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

(24.2.2015)

Par dépêche du 15 janvier 2015, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre des Finances.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi qu'un texte coordonné des articles 58 et 59 de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée intégrant les modifications projetées.

L'avis de la Chambre des salariés a été communiqué au Conseil d'État par dépêche du 11 février 2015.

*

Le projet de loi sous avis, qui a pour objet d'adapter le taux de compensation du régime d'imposition forfaitaire de l'agriculture et d'étendre l'application des dispositions du régime d'imposition forfaitaire de l'agriculture aux activités de production de semences, n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 24 février 2015.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Viviane ECKER

